

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

## simplifiez-vous la TAXE et devenez PARTENAIRE d'AL KINDI

### PROMESSE DE VERSEMENT

A renvoyer à la direction financière et comptable **d'AL KINDI 17 rue Sully 69150 DECINES**  
 Par fax (04 78 49 02 03), par email ([taxeapprentissage@al-kindi.fr](mailto:taxeapprentissage@al-kindi.fr)) ou par courrier

**Nom de l'entreprise:**.....  
 Adresse.....  
 .....  
 Code postal..... Ville.....  
 Code NAF.....  
 SIREN.....Nom du groupe.....

Personne à remercier et à informer du suivi du dossier Taxe d'apprentissage	
Nom/prénom:.....	
Fonction.....	
Décisionnaire Taxe d'apprentissage	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Gestionnaire du dossier Taxe d'apprentissage	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Tél:.....	E-mail :.....
Nom/prénom du comptable.....	
Cabinet.....	
Tél:.....	E-mail :.....
Nom de votre Organisme Collecteur de la Taxe d'apprentissage.....	
Ville.....	

[Vous devez impérativement reporter sur le bordereau de votre organisme collecteur le nom de l'établissement AL KINDI, reporter les catégories en cochant le cumul A et B, et inscrire en toutes lettres dans la case montant " au maximum"](#)

Nom /Adresse de l'établissement	QUOTA	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Montants (inscrire si possible: "au maximum")
AL KINDI 17 rue Sully 69150 DECINES		X	X		

DATE

SIGNATURE

## Modalités pratiques pour un versement de Taxe d'apprentissage au groupe AL KINDI

1-AFFECTEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE A AL KINDI GRACE AU BORDEREAU INTITULE :

**"Promesse de versement"**

2-REGLE DE CUMUL

Cocher les cases catégorie A et catégorie B et noter en toutes lettres dans la case montant la mention "**au maximum**"

3-PREVEZ VOTRE COMPTABLE EN LUI ENVOYANT UN DOUBLE DE VOTRE PROMESSE DE VERSEMENT PAR COURRIER.

4-INFORMEZ-NOUS LE PLUS TOT POSSIBLE

Pour nous permettre de vous remercier et d'ajuster notre budget prévisionnel, merci de nous retourner le plus tôt possible le formulaire **complété, daté et signé.**

En effet, nous ne recevons les versements des organismes collecteurs que début juillet et les listes des OCTA ne précisent pas qui nous devons remercier au sein de l'entreprise.